

9.D.9. TD Kigali, 15 juillet 1994, Refuge des autorités de
Gisenyi en zone humanitaire sûre

Déclassifié

OBJET: REFUGE DES AUTORITES DE GISENYI EN ZONE HUMANITAIRE SURE.

ETANT DONNE QUE CERTAINES AUTORITES DE GISENYI SE SONT DEJA
REFUGIEES EN ZONE HUMANITAIRE SURE (LE PRESIDENT ET LE PREMIER MINISTRE
APPAREMMENT) A CYANGUGU, LE GENERAL LAFOURCADE S'INTERROGE SUR LES
MODALITES DE MISE EN OEUVRE DE NOTRE POSITION A CE SUJET DEFINIE ET
ANNONCEE DANS LA JOURNEE D'HIER 14 JUILLET.

IL PENSE QUE DE NOUVELLES MISES EN GARDE A CES AUTORITES S'AJOUTANT
A CELLE QUE J'AI DEJA FAIT PASSER DANS LA SOIREE D'HIER, SERAIENT
SOUHAITABLES.

JE SUIS DISPOSE, SI LE DEPARTEMENT JUGE EGALEMENT DE NOUVELLES MISES
EN GARDE A CES AUTORITES SOUHAITABLES A RECHERCHER ICI A GOMA DES CANAUX
(GOUVERNEUR DU NORD KIVU PAR EXEMPLE, 'MINISTRE' RWANDAIS RESTE DANS
LA REGION...) A ACCENTUER NOTRE MESSAGE.

JE SUIS EGALEMENT DISPOSE, SI NECESSAIRE, A ME RENDRE A CYANGUGU
POUR PASSER CE MESSAGE DE VIVE VOIX AU PRESIDENT ET AU PREMIER MINISTRE.
MAIS IL FAUT QUE CE MESSAGE SOIT CREDIBLE C'EST-A-DIRE QU'IL SOIT
ASSORTI DE MESURES EFFECTIVES TELLES QU'AU MOINS UNE MISE EN RESIDENCE
SURVEILLEE DES INTERESSES A DEFAUT D'ARRESTATION./.

GERARD